



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-04****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET COMMUNAL****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 14

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Charles ROBAUT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                        | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultat reportés      |                           | 256 388,27                  |                           | 649 631,86                  |                           | 906 020,13                  |
| Opérations de l'exerc. | 1 305 569,39              | 1 554 925,96                | 422 687,68                | 679 477,25                  | 1 728 257,07              | 2 234 403,21                |
| <b>TOTAUX</b>          | <b>1 305 569,39</b>       | <b>1 811 314,23</b>         | <b>422 687,68</b>         | <b>1 329 109,11</b>         | <b>1 728 257,07</b>       | <b>3 140 423,34</b>         |
| Résultats de clôture   |                           | 505 744,84                  |                           | 906 421,43                  |                           | 1 412 166,27                |
| Restes à réaliser      |                           |                             | 59 356,32                 | 14 664,00                   | 59 356,32                 | 14 664,00                   |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>  | <b>1 305 569,39</b>       | <b>1 811 314,23</b>         | <b>482 044,00</b>         | <b>1 343 773,11</b>         | <b>1 787 613,39</b>       | <b>3 155 087,34</b>         |
| Résultats définitifs   |                           | 505 744,84                  |                           | 861 729,11                  |                           | 1 367 473,95                |

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AR PREFECTURE

006-210600920-20200618-2020\_04-DE

Reçu le 23/06/2020

FEUILLET N° 2020/06

Cachet et paraphe



SMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thécle  
06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020**

**Délibération n° 2020-04**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET COMMUNAL**

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Charles ROBAUT, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2019 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



Jm2

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 2020-05

# **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET COMMUNAL**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2019,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,  
Jean-Marc RANCUREL





Snr

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thécle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-06****AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019  
DU BUDGET COMMUNAL****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur les résultats de l'exercice 2019 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 505 744,84 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat comme suit :

- |                                                                |              |
|----------------------------------------------------------------|--------------|
| - excédent reporté – section de fonctionnement<br>(compte 002) | 296 744,84 € |
| - virement à la section d'investissement (compte 1068)         | 209 000,00 € |

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-07****VOTE DES TAUX D'IMPOSITION ANNEE 2020****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer pour l'année 2020 les taux d'imposition des taxes directes locales.

En application de la loi de finances pour 2020 et de la réforme de la fiscalité directe locale, le taux de la taxe d'habitation a été figé au niveau de celui voté en 2019 soit 13,64 %.

Monsieur le Maire propose également de maintenir les taux d'imposition de l'année 2019 soit :

|                         |         |
|-------------------------|---------|
| Taxe Foncière bâtie     | 9,05 %  |
| Taxe Foncière non bâtie | 28,36 % |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de maintenir lesdits taux d'imposition tels qu'énoncés ci-dessus pour l'année 2020.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-08****VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2020****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRÉSENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2019 s'élevant à 505 744,84 euros à la section de fonctionnement pour un montant de 296 744,84 euros (compte 002) et à la section d'investissement (compte 1068) pour un montant de 209 000,00 euros.

Précise que le budget principal 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 3 524 952,02 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget Primitif 2020 de la Commune arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget principal.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL







REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-09****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 14  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 14

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Charles ROBAUT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe eau et assainissement dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE                | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                        | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultat reportés      |                           | 22 169,94                   |                           | 189 815,51                  |                           | 211 985,45                  |
| Opérations de l'exerc. | 127 930,36                | 98 801,76                   | 12 124,06                 | 46 849,13                   | 140 054,42                | 145 650,89                  |
| <b>TOTAUX</b>          | <b>127 930,36</b>         | <b>120 971,70</b>           | <b>12 124,06</b>          | <b>236 664,64</b>           | <b>140 054,42</b>         | <b>357 636,34</b>           |
| Résultats de clôture   | 6 958,66                  |                             |                           | 224 540,58                  |                           | 217 581,92                  |
| Restes à réaliser      |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b>  | <b>127 930,36</b>         | <b>120 971,70</b>           | <b>12 124,06</b>          | <b>236 664,64</b>           | <b>140 054,42</b>         | <b>357 636,34</b>           |
| Résultats définitifs   | 6 958,66                  |                             |                           | 224 540,58                  |                           | 217 581,92                  |

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AR PREFECTURE

006-210600920-20200618-2020\_09-DE  
Reçu le 23/06/2020

FEUILLET N° 2020/12

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020**

**Délibération n° 2020-09**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT**

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Charles ROBAUT, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2019 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 2020-10

## APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2019,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-11****AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019  
DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur les résultats de l'exercice 2019 et constatant que le Compte Administratif présente un résultat négatif de fonctionnement de 6 958,66 euros.

Le Conseil Municipal affecte ce résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus :

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-12****VOTE DU BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT 2020****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance constatant le résultat négatif de 2019 s'élevant à 6958,66 euros à la section de fonctionnement (compte 002)

Précise que le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 600 616,58 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget annexe eau et assainissement 2020 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-13****VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE****Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 14

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 14

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Charles ROBAUT, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019 du budget annexe cimetière dressé par Jean-Marc RANCUREL, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| LIBELLE               | FONCTIONNEMENT            |                             | INVESTISSEMENT            |                             | ENSEMBLE                  |                             |
|-----------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|-----------------------------|
|                       | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents | Dépenses<br>ou<br>Déficit | Recettes<br>ou<br>Excédents |
| Résultat reportés     |                           | 6 541,69                    | 27 555,02                 |                             | 27 555,02                 | 6 541,69                    |
| Opérations de l'exerc |                           | 1 333,40                    |                           |                             |                           | 1 333,40                    |
| <b>TOTAUX</b>         |                           | <b>7 875,09</b>             | <b>27 555,02</b>          |                             | <b>27 555,02</b>          | <b>7 875,09</b>             |
| Résultats de clôture  |                           | 7 875,09                    | 27 555,02                 |                             | 19 679,93                 |                             |
| Restes à réaliser     |                           |                             |                           |                             |                           |                             |
| <b>TOTAUX CUMULES</b> |                           | <b>7 875,09</b>             | <b>27 555,02</b>          |                             | <b>27 555,02</b>          | <b>7 875,09</b>             |
| Résultats définitifs  |                           | 7 875,09                    | 27 555,02                 |                             | 19 679,93                 |                             |

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus,

AR PREFECTURE

006-210600920-20200618-2020\_13-DE  
Reçu le 23/06/2020

FEUILLET N° 2020/17

Cachet et paraphe



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020**

**Délibération n° 2020-13**

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019  
DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

S'agissant d'une comptabilité de stocks le déficit est justifié.

Il est constaté que le compte administratif est en tout point conforme au compte de gestion.

Compte tenu de ses éléments, le Conseil Municipal, hors présence du Maire, sous la présidence de Monsieur Charles ROBAUT, après en avoir délibéré, prend acte des résultats de l'exercice 2019 et approuve le compte administratif tel qu'il est présenté.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-14**

### **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes 2019,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL







JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-15**

### **AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2019 DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2019, statuant sur les résultats de l'exercice 2019 et constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de 7 875,09 euros.

Le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité du résultat à la section de fonctionnement (compte 002).

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

COMMUNE DE PEILLON

672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON

Séance du 18 juin 2020

Délibération n° 2020-16

## VOTE DU BUDGET ANNEXE CIMETIERE 2020

## Nombre de membres

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Considérant le Compte Administratif et le Compte de Gestion de l'exercice 2019 adoptés dans la présente séance du Conseil Municipal,

Vu sa délibération adoptée lors de la même séance décidant d'affecter le résultat de 2019 s'élevant à 7 875,09 euros à la section de fonctionnement (compte 002).

Précise que le budget 2020 s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant global de 62 985,13 euros (fonctionnement et investissement).

Le Conseil Municipal,

Décide d'adopter le Budget annexe cimetière 2020 arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux annexés présentant chapitre par chapitre le budget.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thécle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-17**

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que celui-ci peut, en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le charger en tout ou partie et pour la durée de son mandat, des délégations dont il donne lecture :

1°) d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2°) de fixer, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal : jusqu'à 7 700 € ;

3°) de procéder, à la réalisation des emprunts destinés, au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires : jusqu'à 61 000 € ;

4°) de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5°) de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

6°) de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES  
**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-17**

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

7°) de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8°) de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9°) d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

10°) de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11°) de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12°) de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13°) de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14°) de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15°) d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code sur les zones urbaines du Plan Local d'Urbanisme en vigueur de la commune ;

16°) d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans tous les cas (première instance, appel, cassation, conseil d'état), de choisir l'avocat qui représente la commune, d'autoriser le règlement des honoraires et provisions sur honoraires, y compris si le barème n'existe pas ou ne couvre pas le type d'opération en cause ;

17°) de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux jusqu'à 16 000 €.

18°) de donner, en application de l'article L.324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-17**

**DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE  
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL  
EN APPLICATION DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT**

19°) de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.322-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voiries et réseaux ;

20°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 10 000 € ;

21°) d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

22°) d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membres ;

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, les décisions prises en application de la présente délibération pourront être signées par un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation du maire, dans les conditions fixées à l'article L.2122-18.

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-23 du CGCT, le Maire rend compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal des décisions prises par délégation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, charge le Maire des délégations ci-dessus énumérées.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL







REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-18****TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjointes, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stève LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à l'élection du Maire et des Adjointes, il y a lieu de déterminer les taux des indemnités pour l'exercice de leurs fonctions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et notamment l'article L.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe les taux des indemnités alloués au maire et aux adjoints ;

Vu les arrêtés portant délégations de fonctions ;

Considérant que la Commune de Peillon se situe dans la tranche démographique de 1000 à 3499 habitants,

Le conseil municipal après avoir délibéré,

Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoint dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux aux taux suivants :

Maire = 51,6 %  
 1° Adjoint = 19,8 %  
 2° Adjoint = 15 %  
 3° Adjoint = 15 %  
 4° Adjoint = 15 %





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-18****TAUX DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS**

A l'indice brut terminal de la fonction publique en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 soit 1027. A chaque revalorisation du point d'indice, les indemnités des élus seront augmentées sans nécessité d'une nouvelle délibération.

Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération.

Les crédits nécessaires sont inscrits à l'article 6531 du budget communal. Les indemnités de fonction du Maire et des Adjointes sont versées à compter du 01 juin 2020.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-19****DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTEU****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection, par vote au scrutin secret, de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants qui seront appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon.

Il est proposé les candidatures de :

**Election des 3 délégués titulaires :**

Candidatures de : **RANCUREL Jean-Marc, MARRE Thierry, MASFRAND Alain**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins :               | 15 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls : | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés :      | 15 |
| - Majorité absolue :                  | 8  |

**Messieurs RANCUREL Jean-Marc, MARRE Thierry, MASFRAND Alain** ont été désignés **délégués titulaires** pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon.



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-19****DESIGNATION DES DELEGUES AU SICTEU****Election des 3 délégués suppléants :**Candidatures de : **LINSOLAS Stive, ROLLIN Françoise, MILLO Corinne**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins :               | 15 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls : | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés :      | 15 |
| - Majorité absolue :                  | 8  |

**Monsieur LINSOLAS Stive, Mesdames ROLLIN Françoise, MILLO Corinne** ont été désignés **délégués suppléants** pour représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées de la Vallée du Paillon.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,



Jean-Marc RANCUREL



JMR

Jean-Marc RANCUREL, Maire



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-20****DESIGNATION DES DELEGUES AU SILCEN****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix-huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRÉSENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection, par vote au scrutin secret, de 2 délégués qui seront appelés à siéger au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple pour l'Équipement et l'Aménagement du territoire des cantons de Levens, Contes, L'Escarène et Nice.

Il est proposé les candidatures de :

**Election de 2 délégués**

Candidatures de : **Messieurs RANCUREL Jean-Marc et MARRE Thierry**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins :               | 15 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls : | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés :      | 15 |
| - Majorité absolue :                  | 8  |

**Monsieur RANCUREL Jean-Marc et Monsieur MARRE Thierry** ont été élu **délégués** pour représenter la commune au sein du SILCEN.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**

672, Av. de l'Hôtel de Ville

Sainte-Thècle

06440 PEILLON

**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-21****DESIGNATION DES DELEGUES AU SDEG****Nombre de membres**

En exercice : 15  
 Pour : 15  
 Contre : 0  
 Abstentions : 0  
 Votants : 15

Date de convocation : 12 juin 2020

Date d'affichage : 12 juin 2020

**Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture**

L'an deux mille vingt et le dix huit juin à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Peillon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc RANCUREL, Maire. Cette séance s'est tenue à huis clos en raison de la crise sanitaire due au coronavirus.

**PRESENTS** : Messieurs Guy ANELLI, Thierry MARRE et Mesdames Germaine MILLO, Corinne MILLO, Adjoints, Mesdames Jocelyne CALLEGARI, Magali COHEN, Françoise ROLLIN, Alexia LAFON, Martine PEALAT, Messieurs Rémy PASSERON, Charles ROBAUT, Christophe BEDESCHI, Alain MASFRAND, Stive LINSOLAS, Conseillers Municipaux.

**ABSENTS représentés** : Néant

**Secrétaire de séance** : Monsieur Christophe BEDESCHI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des conseillers municipaux, il y a lieu de procéder à l'élection, par vote au scrutin secret, de 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant qui seront appelés à siéger au sein du Syndicat Départemental de l'Electricité et du Gaz.

**Election d'1 délégué titulaire :**

Candidature de : **Madame MILLO Corinne**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins :               | 15 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls : | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés :      | 15 |
| - Majorité absolue :                  | 8  |

**Madame MILLO Corinne** a été désigné **délégué titulaire** pour représenter la commune au sein du SDEG.

**Election d'1 délégué suppléant :**

Candidature de : **Monsieur ROBAUT Charles**





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

**COMMUNE DE PEILLON**672, Av. de l'Hôtel de Ville  
Sainte-Thècle  
06440 PEILLON**Séance du 18 juin 2020****Délibération n° 2020-21****DESIGNATION DES DELEGUES AU SDEG**

Le dépouillement des bulletins de vote a donné les résultats ci-après :

|                                       |    |
|---------------------------------------|----|
| - Nombre de bulletins :               | 15 |
| - Nombre de suffrages déclarés nuls : | 0  |
| - Nombre de suffrages exprimés :      | 15 |
| - Majorité absolue :                  | 8  |

**Monsieur ROBAUT Charles** a été désigné **délégué suppléant** pour représenter la commune au sein du SDEG.

Pour extrait conforme les jours, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Jean-Marc RANCUREL